

Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2026-0601-01	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Désignation des représentants à la CLECT	26	0	0
2026-0601-02	Modification du tableau des emplois	26	0	0
2026-0601-03	Rénovation de l'école du chat perché – avenants aux marchés	26	0	0
2026-0601-04	Décision Modificative n°1 - investissements	26	0	0
2026-0601-05	Révision des tarifs de l'accueil Périscolaire	26	0	0
2026-0601-06	Révision des tarifs de la restauration collective	26	0	0
2026-0601-07	Prise en charge du transport scolaire	26	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : [www.bellevigneleschateaux.fr](http://www.bellevigneleschateaux.fr)

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**  
**Délibération n° 2026 / 0601-01**

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mille vingt-six.

**Etaient Présents** : M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoint, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 02 juin 2026

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

La CLECT (commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) est la commission chargée d'évaluer les charges financières transférées entre les communes et l'intercommunalité afin de déterminer les attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre. Suite à la composition définie lors du Conseil Communautaire du 21 mai 2026, la Communauté d'Agglomération demande aux communes membres de bien vouloir désigner les représentants de leur commune au sein de la CLECT.

Pour rappel, la composition de la CLECT était de 54 membres, répartis de la façon suivante :

□

Commune	Nombre de représentants
Gennes-Val-de-Loire	2
Allonnes	2
Doué-en-Anjou	2

Longué-Jumelles		Accusé de réception en préfecture <b>2026-151</b> 049-200082576-20260602-DCM20260601-01-DE Date de télétransmission : 02/06/2026 Date de réception préfecture : 02/06/2026
Montreuil-Bellay		2
Bellevigne-les-Châteaux		2
Saumur		4
38 autres communes		1 par commune

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DESIGNE** M. Arnel FROGER et M. Christian CABRET en tant que représentants de la commune de Bellevigne-les-Châteaux à la CLECT de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**La Secrétaire de Séance**  
**Sylvie BATYS**



Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
**Arnel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 02/06/2026

**Département de MAINE-ET-LOIRE**  
**Arrondissement de SAUMUR**  
**COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**  
**Délibération n° 2026-0601-02**

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoints, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

**FONCTION PUBLIQUE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 et à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de remplacer un agent technique au grade d'adjoint technique territorial au sein du service voirie suite à sa mutation. Considérant que la publicité du poste a été réalisée et que des entretiens ont eu lieu, et que la personne retenue n'est pas titulaire de la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité de remplacé un agent technique placé en disponibilité et que la personne retenue n'est pas titulaire de la fonction publique territoriale

Considérant le souhait d'intégrer dans la fonction publique un agent non titulaire au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les modifications suivantes sont proposées à l'assemblée :

- La création d'un emploi au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe non titulaire à temps complet

- La création d'un emploi au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe non titulaire à temps complet
- La création d'un emploi au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet
- La suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'adopter la modification proposée ;

**APPROUVE** le tableau des emplois ci-annexé ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif, chapitre 12.

Le secrétaire de séance  
Sylvie BATYS



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 02/06/2026

## TABLEAU DES EFFECTIFS

annexe délibération n° 2026-0601-02

EMPLOIS		Autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>38</b>	<b>13</b>
	<b>Emplois permanents</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>11</b>
	Titulaires	38	29	9
Adjoint technique		13	11	2
Adjoint technique principal de 2ème classe		2	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe		4	2	2
Agent de maîtrise territorial		2	2	0
Agent de maîtrise principal		2	1	1
Adjoint administratif		2	2	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe		2	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe		4	3	1
Rédacteur		1	1	0
Rédacteur principal 1ère classe		1	1	0
Attaché		1	1	0
ATSEM principal de 1ère classe		3	3	0
Adjoint d'animation		1	0	1
	Non titulaires	8	6	2
Adjoint administratif		2	0	2
Adjoint technique		4	4	0
Adjoint technique principal de 2ème classe		1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0
	<b>Emplois non permanents</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Adjoint technique		3	2	1
Adjoint administratif		1	0	0
Apprenti		2	1	1

**Département de MAINE-ET-LOIRE**  
**Arrondissement de SAUMUR**  
**COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX**

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20260602-DCM2026-01-155  
Date de télétransmission : 02/06/2026  
Date de réception préfecture : 02/06/2026

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**  
**Délibération n° 2026 / 0601-03**

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-cinq mai deux mil vingt-six.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoint, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

**RENOVATION DE L'ECOLE DU CHAT PERCHE - AVENANTS AUX MARCHES**

Des marchés relatifs à la rénovation totale de l'école du Chat Percé – Brézé – ont été conclus en 2025 suite auxancements de procédures adaptées.

Considérant l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique indiquant que les marchés peuvent être modifiés lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances que l'acheteur ne pouvait prévoir,

Vu les travaux imprévisibles s'avérant nécessaires, des avenants doivent être conclus dans les conditions posées par le Code de la Commande Publique.

Ces avenants ont été soumis à la CAO du 4 mai 2026, qui a rendu un avis favorable pour la passation de ces actes.

En conséquence, l'adjoint aux finances propose :

- ✓ D'approuver le rapport de la CAO du 4 mai 2026 ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots 5, 6, 7 et 8 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le rapport de la CAO du 4 mai 2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots 5, 6, 7 et 8 pour un montant total de + 3 101.41 € H.T soit 3 721.69 € TTC

Le secrétaire de séance  
**Sylvie BATYS**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le 02/06/2026

Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026

## Délibération n° 2026-0601-04

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

**Étaient Présents** : M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoints, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

**DECISION MODIFICATIVE 1 - INVESTISSEMENTS**

M. Cabret, Maire délégué de Chacé, indique que des investissements complémentaires doivent être réalisés, et qui n'avaient pas été prévus au budget 2026 :

- Achat d'une tondeuse JOHN DEERE (en remplacement de l'ISEKI) pour un montant de 34 364,40 €

- Avenants sur le marché de l'école de Brézé pour un montant de 37 134,63 €, avec de possibles nouveaux avenants à venir.

C'est pourquoi, il est proposé de réaliser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151-510 : Réseaux de voirie	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215731-510 : Matériel roulant	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-15-510 : RENOVATION ECOLE BREZE	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-510 : Constructions (en cours)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>85 000.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.  
**DIT** que l'équilibre budgétaire reste respecté,  
**CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le secrétaire de séance  
**Sylvie BATYS**



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 02/06/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026

Délibération n° 2026 / 0601-05

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

**Étaient Présents** : M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoints, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

**RÉVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Le Conseil municipal est informé que les tarifs des accueils périscolaires non pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Vu la délibération Conseil municipal en date du 3 juillet 2023,

Vu l'avis de Commission Affaires scolaires et périscolaires en date 5 mai 2026, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- ☛ Facturation à la ½ heure le matin et le soir :
  - Quotient Familial < 600 : 0,60 €
  - Quotient Familial entre 600 et 1 000 : 0,70 €
  - Quotient Familial > 1 000 : 0,80 €
- ☛ Facturation du goûter fournit par la commune, sur la 1<sup>ère</sup> ½ heure du soir :
  - Tarif unique : 0,30 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la proposition de tarifs présentée ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2026,

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**La Secrétaire de Séance**  
**Sylvie BATYS**



Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
**Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 02/06/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026

Délibération n° 2026 / 0601-06

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mille vingt-six.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoint, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

**RÉVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

Depuis le 2 septembre 2024, la Commune a mis en place la tarification sociale de la restauration scolaire.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Gouvernement a créé un fonds de soutien pour aider certaines collectivités à mettre en place une tarification sociale de la cantine. Une subvention de 3€ est allouée par l'État aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles d'enfants de classe maternelles ou élémentaire dans le cadre de la tarification sociale.

Vu la délibération Conseil municipal en date du 8 juillet 2024,

Vu l'avis de Commission Affaires scolaires et périscolaires en date 5 mai 2026, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

	QF	Tarif
<b>T1</b>	0 à 600	0,55 €
<b>T2</b>	601 à 800	0,80 €
<b>T3</b>	801 à 1000	1,00 €

	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX		Autres communes	
	Maternelle (TPS à GS)	Primaire (CP au CM2)	Maternelle (TPS à GS)	Primaire (CP au CM2)
<b>T4</b> QF 1001 à 1200	3,00 €	3,10 €	3,30 €	3,40 €
<b>T5</b> QF 1201 et +	3,50 €	3,60 €	3,80 €	3,90 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la proposition de tarifs présentée ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2026,

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**La Secrétaire de Séance**  
Sylvie BATYS



Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 02/06/2026

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**  
**Délibération n° 2026 / 0601-07**

L'an deux mil vingt-six, le lundi premier juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six mai deux mille vingt-six.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, Maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, Mme Sabine TOUCHARD, Adjoint, M. Eric MERCK, Mme Sylvie BATYS et Mme Murielle HUET conseiller délégué, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Anne-Christine CAYRE, Mme Audrey QUENTIN conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Antoine FOUCAULT, M. Thomas CLERAU

**Pouvoirs** : Mme Nelly LE BRETON, M. Simon BOUTTIER, Mme Angélique CAILLAUD, M. Grégory MOREAU et M. David OLIVEIRA ont respectivement donné pouvoir à M. Eric MERCK, M. Bruno MOREAU, M. Thomas CLERAU, M. Jean-François SUIRE et Mme Sylvie PRISSET

Présents : 22

Excusés : 7 dont 5 pouvoirs

En exercice : 29

**Secrétaire de Séance** : Sylvie BATYS

Un extrait de la présente délibération est publié le 2 juin 2026

## **PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Suite à la décision du Conseil municipal de fusionner les écoles de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg,

Considérant que l'implantation définitive de cette nouvelle école se fera dans les locaux de l'école Le Chat Perché de Brézé à partir de septembre 2026,

Afin de faciliter l'accès à l'école des élèves domiciliés sur Saint-Cyr-en-Bourg, il est proposé au Conseil municipal de prendre à sa charge les frais de ramassage scolaire de ces enfants.

Ce ramassage est assuré par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire via Ogalo qui a voté les nouveaux tarifs pour 2026/2027 lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2025, comme suit :

- Abonnement scolaire annuel primaire solidaire (QF < 700 €) : 75,07 €
- Abonnement scolaire annuel primaire solidaire (QF < 700 €) et 3<sup>ème</sup> enfant : 37,53 €
- Abonnement scolaire annuel primaire : 100,09 €
- Abonnement scolaire annuel primaire 3<sup>ème</sup> enfant : 50,04 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** La prise en charge totale des frais de transport pour les élèves domiciliés à Saint-Cyr-en-Bourg et scolarisés à l'école Le Chat perché de Brézé pour l'année scolaire 2026/2027 selon la tarification votée par la Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance  
**Sylvie BATYS**



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le 02/06/2026